

Article 1

Sa durée est illimitée. et elle adhère à la fédération nationale des associations de loisirs et solidarité des retraités (LSR) texte à rajouter

II RESSOURCES

Article 5

Les fonds de l'association sont gérés par le ou la trésorier (e) et le ou la trésorier(e) adjoint (e)

texte à supprimer

III ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Il est composé comme suit :

- . Un Président
- . Un Secrétaire
- , Un secrétaire Adjoint
- Un Trésorier (e)
- , Un trésorier(e) Adjoint(e)

et des responsables des activités proposées

texte à supprimer

Article 7

Le fonctionnement administratif de l'association est assuré sous la responsabilité du Président ,du

Secrétaire et du trésorier ,

le président , le trésorier et le responsable des activités culturelles

détiennent signatures des chèques sur le compte pour les dépenses courantes

nécessaires aux activités

texte à rajouter